**Conseil de surveillance Fonds de financement de la CMU complémentaire du 15 /12 /16**

Quelques points abordés à propos de

* La PUMa
* La politique des Caisses par rapport aux non-recours
* L’accompagnement par les travailleurs sociaux pour faciliter l’accès aux droits,

notamment à la CMUc et l’ACS

**La PUMa - Protection Universelle Maladie[[1]](#footnote-1)**

Patrick (Mony, de l’AFVS[[2]](#footnote-2) et du CISS[[3]](#footnote-3)) n’a pu intervenir qu’en toute fin de notre Conseil de surveillance, pendant les questions diverses, alors que Monsieur Roisin, représentant la DSS[[4]](#footnote-4), était parti depuis ¾ de d’heure, après le départ aussi du Président de notre Conseil de Surveillance, le député Gérard BAPT[[5]](#footnote-5), mais en présence des sénateurs Alain Milon[[6]](#footnote-6) (LR) et Gérard Roche[[7]](#footnote-7)(UDI).

Patrick pourra compléter voire corriger, et Bernard (Moriau, de MDM, et siégeant au CNLE) aussi. Il a rappelé le contenu de la **Lettre du DG de la CNAMTS[[8]](#footnote-8) du 16 décembre 2015 aux Responsables de CPAM**, leur demandant de continuer à appliquer la circulaire *CMU* du 3 mai 2000, à propos **des pièces justificatives à demander pour l’ouverture et le maintien de de droits à l’assurance maladie**, notamment des étrangers en démarches de renouvellement de titre de séjour. Ceci en attendant que sorte enfin le décret en Conseil d’Etat précisant les pièces exigées pour attester de la régularité du séjour.

Patrick a dû rappeler aussi que **des caisses refusaient actuellement des documents remis par les préfectures** lors des demandes de renouvellement de titres de séjour.

(CF le recensement de documents très divers remis par des préfectures, réalisé par l’ODSE[[9]](#footnote-9), avec contribution notamment d’Alice Bougenot et Franck Ozouf, du SCCF, et remis ce printemps à la DSS et aux Cabinets TOURAINE et VALLS). **Il faudrait que la CNAMTS donne des consignes précises, et conformes à a réglementation,** aux CPAM.

J’ai évoqué l’inquiétude sur le contenu de ce décret **partagée par les associations et fédérations du réseau *ALERTE*, et le CNLE.**

La représentante de la CNAMTS nous a informés que **le décret passerait probablement en Conseil d’Etat mi-janvier, et qu’il serait publié fin janvier** (2017, alors que vous savez que la PUMa existe depuis le 1er janvier 2016)

**Elle rencontre mercredi 21 nos partenaires de l’ODSE,** qui rencontreront aussi le lendemain   
le **cabinet du ministère des affaires sociales et de la santé, accompagné de la DSS.**

La CNAMTS élabore un référentiel de contrôle, affirme que *les situations sont complexes dans les caisses*, que son objectif est de *faciliter la fluidité des ouvertures de droits* (Patrick a rappelé que cela concernait aussi les maintiens de droits).

**Lutte contre le non-recours à la CMUc (et à l’AME) et missions des CPAM**

Nous avons eu une présentation très intéressante du Rapport d’étude – Novembre 2016 de l’ODENORE, dont je vous ai récemment transmis le lien [**Le non-recours à la CMU-C : enquête auprès de populations précaires**](http://www.cmu.fr/fichier-utilisateur/fichiers/ODENORE_Non-recours_CMUC_2016.pdf) .[[10]](#footnote-10)

Huguette Boissonnat – Pelsy, représentante d’ATD Quart Monde, a rappelé qu’à l’époque du RMI, il y avait une réelle **connexité des droits** entre cette prestation et la CMU d’alors,  complétée par le CMUc. Actuellement, il est techniquement possible pour la CAF, lors de l’instruction des droits au RSA, de scanner les justificatifs, notamment de revenus et de situation familiale, pour les transmettre à la CPAM, et éviter ainsi à l’allocataire / assuré social, de les produire aussi lors de l’instruction de la demande de CMUc ou d’ACS.

Une présentation rapide du Rapport final d’une Recherche action de l’EN3S[[11]](#footnote-11) ***L’impact du rendez-vous des droits*** (des CAF) ***face au phénomène de non-recours et de renoncement aux soin****s*[[12]](#footnote-12), soulignait notamment, parmi *Les limites constatés*[[13]](#footnote-13)que

* *la Convention CNAF / CNAMTS n’a pas été actualisée*
* *les relations entre les CAF et CPAM sont plus souvent le fait de relations informelles*.

La représentante de la CNAMTS a alors affirmé que :

* ***les CPAM disposaient de tous les éléments par les flux CAF***[[14]](#footnote-14)
* les deux Caisses Nationales ont entrepris *depuis le premier trimestre 2016 un gros travail collaboratif*
* le tout *dans* ***une logique de simplification*,** afin que **les Caisses s’échangent effectivement, de façon dématérialisée, les informations et les justificatifs,** pour faciliter l’accès aux droits en matière d’assurance maladie, de base et complémentaire des allocataires CAF

A la suite de la présentation du Rapport d’étude de l’ODENORE, j’ai demandé que soit réalisé, avec autant de rigueur scientifique, pour quantifier et objectiver la question, une étude sur les **non-recours générés par le fonctionnement des Caisses**. Je n’ai pas eu le temps de faire référence à l’étude ***Les métamorphoses de l’assurance maladie, conversion managériale et nouveau gouvernement des pauvres****,* du sociologue Pascal Martin, résumée dans l’article *Au guichet de la Sécurité sociale, les plus précaires sont les moins bien reçus.*[[15]](#footnote-15)

J’ai fait état de nos inquiétudes consécutives à des témoignages récurrents à propos **de demandes pièces non prévus par la réglementation pour faire notamment valoir des droits à l’AME.**

**Accompagnement des travailleurs sociaux pour l’accès effectif à la CMUc**

**(et autres droits gérés notamment par les CPAM)**

Il est notamment indiqué dans le Rapport d’étude de l’ODENORE (en 2ème partie de la p33) que les travailleurs sociaux n’étaient pas toujours en mesure d’accompagner les titulaires potentiels de la CMUc dans leur accès aux droits. Huguette Boissonnat – Pelsy nous a appris qu’elle devait former des agents et travailleurs sociaux de CCAS et du Conseil départemental de Meurthe et Moselle[[16]](#footnote-16).

**Le CNFPT[[17]](#footnote-17) ne pourrait-il pas le faire** ? Et les CPAM ?

J’ai évoqué des témoignages de nos équipes locales à propos de travailleurs sociaux de plus en plus débordés, posé la question de **la responsabilité de nos Conseils départementaux, responsables de la mise en œuvre des politiques sociales et principaux employeurs de travailleurs sociaux**, et suggéré une rencontre avec l’ADF[[18]](#footnote-18)

Le député Gérard Bapt nous a demandé de transmette, au sénateur Alain Milon et lui-même, **une petite note commune ATD et SCCF** reprenant des constats et propositions.

Je propose d’évoquer aussi dans cette note, en quelques mots, nos inquiétudes concernant **l’Aide Sociale à l'Enfance pour les familles « sans papiers »** (CF plaidoyer du SCCF, soutenu par l’évêque, auprès du Conseil départemental 38) et les **refus de prise en charge de MIE / MNA** par de nombreux Conseils départementaux … ).

Huguette m’a demandé de lui envoyer rapidement notre contribution, qu’elle complétera.

En lien avec Huguette, Patrick et Bernard, je reste à votre disposition pour des compléments d’informations, sur les sujets évoqués dans ce courriel, voire d’autres points abordés Conseil de surveillance.

Fabrice

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***De:*** *"antoine math" <antoine.math@gmail.com>****À:*** *"fabrice molliex" <fabrice.molliex@secours-catholique.org>****Cc:*** *"alice bougenot" <alice.bougenot@secours-catholique.org>****Envoyé:*** *Vendredi 16 Décembre 2016 09:50:51****Objet:*** *Re: réforme assurance maladie (PUMA), pratiques de caisses ....*

*Bonjour,*

*1) Relative bonne nouvelle. Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui a été voté définitivement en dernière lecture à l'Assemblée nationale le 5 décembre, le gouvernement a fait adopter de façon assez discrète une modification de l'article L160-1 CSS donnant* ***une base législative à une possibilité de prolongation des droits  à l'assurance maladie (et CMU-C) d'un an au maximum*** *(ça pourrait être moins ?),* ***pour les personnes qui ne rempliraient plus la condition de régularité de séjour*** *prévue à l'article L.111-2-3 CSS (rappelons qu'avec la réforme dite PUMa entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le maintien des droits pour la prise en charge des frais de santé a été supprimé). La modification figure ci-dessous, au sein de l'article 64 du PLFSS adopté (article 39 ter lors des discussions et navettes entre Sénat et AN). Il semble que ce soit le Conseil d'Etat qui ait demandé au gouvernement une base légale plus solide pour pouvoir accepter le projet de décret qui prévoit un* ***simili maintien des droits.*** *A noter qu'en novembre 2015, lors de nos premières rencontres avec le ministère - au moment du passage de la réforme PUMa au Parlement - nous avions proposé un amendement allant dans ce sens....* ***Maintenant il va falloir voir les "détails" concrets de cette prolongation de droits (décret et circulaire à venir).***

*2) Autre bonne nouvelle, le même article de la LFSS* ***exonère de la cotisation maladie étudiant*** *(215 euros par an),* ***les réfugiés, protégés subsidiaires et demandeurs d'asile****, et ce dès l'année universitaire 2016-17. Il exonère aussi* ***les étudiants, quelle que soit leur nationalité, mariés ou pacsés à une personne exerçant une activité professionnelle,*** *le problème étant, comme pour les étudiants exerçant eux-mêmes une activité professionnelle (car ils cotisent déjà sur leur salaire), la définition très restrictive retenue de l'activité professionnelle pour pouvoir s'en prévaloir.*

*3) La loi doit encore être promulguée (après son passage au Conseil constitutionnel****). Le décret "contrôle PUMA" devrait alors pouvoir sortir rapidement, et on attendra une probable circulaire, notamment sur l'importantissime définition de la régularité de séjour pour l'ouverture des droits*** *à (la prise en charge des frais de santé par) l'assurance maladie. Condition de régularité à propos de laquelle l'article L.115-6 CSS subit également une petite modification, semble-t-il d'ordre rédactionnel(?)*

*Si vous voyez d'autres choses intéressantes dans ce PLFSS aux nombreux "détails" (*[*http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0851.asp*](http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0851.asp) *), nous sommes preneurs !*

*Antoine Math*

1. CF <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/la-protection-universelle-maladie.php>

   mais aussi les inquiétudes que nous partageons, <http://www.odse.eu.org/PUMA-la-mise-a-l-ecart-des> présentées et réactualisées dans le courriel d’Antoine repris à la suite de celui-ci [↑](#footnote-ref-1)
2. [Association des familles victimes du saturnisme](http://www.afvs.net/) [↑](#footnote-ref-2)
3. [CISS - Collectif Interassociatif Sur la Santé](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiw-tGh-PjQAhWE1xoKHeAzDbcQFggbMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.leciss.org%2F&usg=AFQjCNGnUHP874_EYBGsx5jXhBKQEcSckg&bvm=bv.141536425,bs.1,d.d24) [↑](#footnote-ref-3)
4. Direction de la sécurité sociale,

   <http://social-sante.gouv.fr/ministere/organisation/directions/article/dss-direction-de-la-securite-sociale> [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://www.nosdeputes.fr/gerard-bapt> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.nossenateurs.fr/alain-milon> [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://www.nossenateurs.fr/gerard-roche> [↑](#footnote-ref-7)
8. <http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/connaitre-l-assurance-maladie/missions-et-organisation/l-assurance-maladie/presentation-de-la-cnamts.php> [↑](#footnote-ref-8)
9. [Observatoire du droit à la santé des étrangers](http://www.odse.eu.org), [↑](#footnote-ref-9)
10. *Le Fonds CMU a sollicité l’ODENORE pour mener une étude permettant d’actualiser les explications du non-recours à la CMU-C.   
    Le principal objectif de l’étude est d’expliquer le phénomène en interrogeant des bénéficiaires potentiels détectés au sein de populations socialement et économiquement précaires, au-delà de la seule identification par prestation sociale. L’analyse est ainsi différente des travaux réalisés jusqu’alors qui portaient sur des publics d’assurés sociaux déjà connus. La détection et l’interrogation des non-recourants ont été effectuées en collaboration avec deux partenaires : l’Agence Nationale de Lutte contre l’Illettrisme (ANLCI) et de la Croix Rouge Française (CRF). Ces deux acteurs nationaux ont pu mobiliser pour la réalisation de l’enquête des structures de formation professionnelle et d’insertion par le travail, mais aussi des centres de distribution alimentaire et des accueils de jour. L’enquête permet pour la première fois également de faire le lien entre non-recours et illettrisme.  
    L’enquête a été réalisée auprès de personnes sans complémentaire santé, repérées comme étant éligibles à la CMU-C mais n’y recourant pas. Elle a été conduite en deux temps sur la période de décembre 2015 à avril 2016, avec une phase quantitative reposant sur l’interrogation par questionnaire puis une phase qualitative basée sur des entretiens téléphoniques.* CF <http://www.cmu.fr/etudes-du-fonds.php> [↑](#footnote-ref-10)
11. [en3s.fr - Ecole nationale Supérieure de Sécurité Sociale](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjByMXf-vjQAhUHSBQKHZyLBMsQFggcMAA&url=https%3A%2F%2Fen3s.fr%2F&usg=AFQjCNH-nJL-pvyc3mPqaPweJd5oI9C4aA) [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://www.cmu.fr/fichier-utilisateur/fichiers/2016-05-13_EN3S_RDV_DROITS.pdf> [↑](#footnote-ref-12)
13. Diapo 9 d’un montage PPT que nous allons bientôt recevoir, et diffuser à ceux que cela intéresse [↑](#footnote-ref-13)
14. et aussi des Déclarations de revenus par l’administration des finances [↑](#footnote-ref-14)
15. <http://www.alterecoplus.fr/guichet-de-securite-sociale-plus-precaires-bien-re/00012719> [↑](#footnote-ref-15)
16. FWD vers Aurélie, Denys et Stéphane [↑](#footnote-ref-16)
17. [**Le CNFPT | Centre National de la Fonction Publique Territoriale**](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjG44_7_vjQAhVJvRoKHX2ZAo0QFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.cnfpt.fr%2F&usg=AFQjCNGz2IOvdF3CS285dOW6I1S2Ozi9fg) [↑](#footnote-ref-17)
18. [**Assemblée des départements de France - Departements.fr**](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwir2KD2gfnQAhUEQBQKHTadDP8QFgg2MAM&url=http%3A%2F%2Fwww.departements.fr%2F&usg=AFQjCNFnfGnsAYX4MM7IHxlwHlnqNAwnUg&bvm=bv.142059868,bs.2,d.d2s) [↑](#footnote-ref-18)